Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_87-DE

Terre de Provence agglomération

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_87
Objet : Décision Modificative n°1 – Budget Principal

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 mai 2025.

PRÉSENTS :
Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme YTIER-CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Éric CHAUVET*), Mme Adélaïde JARILLO *(donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES)*, M. Pierre-Hubert *MARTIN (donne pouvoir à M. Marcel MARTEL),* Mme Marie-Laurence ANZALONE *(donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON)*, M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET).*
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*)
Pour commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*)

ABSENTS :
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE
Pour la commune de Noves : Mme Édith LANDREAU

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose qu'une Décision Modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la communauté prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_87-DE

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la DM 1 du budget principal. La Décision Modificative des budgets annexes fera l'objet de deux autres délibérations distinctes :

Recettes de fonctionnement : + 1 268 783,68 €

- **Mise à jour - du produit fiscal notifié dans les états 1259 - et de la DGF :**

Chapitre 731 : - 236 117 € :

- Article 73111 : -19 974 €
- Article 73113 : - 154 090 €
- Article 73114 : - 9 644 €
- Article 73133 : - 52 409 €

Chapitre 73 : - 294 287 € :

- Article 7351 : + 26 617 €
- Article 7352 : - 320 904 €

Chapitre 74 : + 18 873 € :

- Article 741124 : - 9 861 €
- Article 741126 : + 28 734 €

Chapitre 75 : + 0,59 € :

- Article 75888 : 0,59 € pour les régularisations comptables liées à la clôture des 3 budgets de zones

Chapitre 042 : + 205 000 € :

- Article 7811 : + 5 000 € liés à des annulations d'amortissement (demande du SGC)
- Article 777 : + 200 000 €, amortissement des subventions transférables

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 1 575 314,09 € :

- Intégration dans le budget principal des résultats de fonctionnement des 3 budgets de zones clôturés au 31/12/2024 (pôle logistique, Cœur de MIN et Saint Andiol)

Dépenses de fonctionnement : + 1 268 783,68 €

Chapitre 011 : + 111 000 € :

- Article 60632 : + 3 000 € pour dix panneaux d'affichage (obligation réglementaire)
- Article 60633 : + 7 000 € pour du matériel de voirie (matériel pour le gestionnaire Travaux)
- Article 62872 : + 50 000 € pour la participation au financement d'un emploi à la Régie des Eaux, conformément à la convention signée
- Article 6156 : + 10 000 € pour la mise en œuvre d'un observatoire fiscal sur le territoire (TDP et communes)
- Article 6238 : + 3 600 € de reliures de tous nos actes administratifs
- Virement régularisations comptables à l'article 62268 (+ 8 000 €) et à l'article 6156 (29 400 €)

Chapitre 65 : + 9 001,13 € :

- Article 65888 : + 1,13 € pour les régularisations comptables liées à la clôture des 3 budgets de zones
- Article 65748 : + 6 000 €, provision pour des subventions à des associations (études en cours)
- Article 65883 : + 3 000 € lié au déficit des 3 régies du pôle Services de proximité

Chapitre 042 : + 200 000 € :

Article 6811 : + 200 000 € liés aux amortissements 2025 (prorata-temporis)

Chapitre O23 (épargne supplémentaire, pour équilibre) : + 948 782,55 €

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_87-DE

Recettes d'investissement : + 1 241 482,55 €

Chapitre 021 (épargne, cf contrepartie chapitre 023) : + 948 782,55 €

Chapitre 13 : + 92 700 € :

- Article 1312 : Subvention Région (télérelève) : + 92 700 €

Chapitre 040 : + 200 000 €

Article 281828 : +200 000 € liés aux amortissements 2025

Dépenses d'investissement : + 1 241 482,55 €

Chapitre 20 : + 37 660 € :

- Article 2031 :
  - + 27 660 € : frais d'étude SCET
  - + 10 000 € : subvention "Elaboration du dossier de synthèse du SERM"

Chapitre 204 : + 117 280 € :

- Article 20415342 : + 117 280 €, virement de crédit du chapitre 26 (subvention SPL Tri Rhodanien)

Chapitre 21 : + 360 000 € :

- Article 21838 : + 300 000 € pour le renouvellement du matériel de billetterie cars transport scolaire
- Article 2188 : + 60 000 € pour l'acquisition d'une cuve à carburant (40 K€) + 20 K€ pour le génie civil

Chapitre 23 : **+ 223 000 € :**

- Article 2315 : + 223 000 € pour les interfaces / réseaux « télérelève »

Chapitre 26 : - 117 280 € :

- Article 261 : - 117 280 €, virement de crédit au chapitre 204 (subvention SPL Tri Rhodanien)

- **Chapitre 458101** Opérations pour comptes de tiers (régularisations) : + 90 229,69 €

- **Opération 12 Déchetterie : + 70 000 €** (article 2315)

Chapitre 040 : + 205 000 €

- Article 2804122 : + 5 000 € liés à des annulations d'amortissement (demande du SGC)
- Article 1391 : + 200 000 €, subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
- **Chapitre 001** « solde d'exécution reporté » : + 255 592,86 € (déficit investissement Cœur de MIN)

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 12 mai 2025 et du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** la Décision Modificative n° 1 du BP 2025 du budget principal (niveau de vote : par chapitres) en équilibre, de la façon suivante :

CHAPITRES	DM 1
011 Charges à caractère général	111 000,00
65 Autres charges de gestion courante	9 001,13
042 Opérations d'ordre	200 000,00
023 Virement à la section d'investissement	948 782,55
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	***1 268 783,68***

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_87-DE

CHAPITRES	DM 1
73 Impôts et taxes	-294 287,00
731 Fiscalité locale	-236 117,00
74 Dotations et participations	18 873,00
75 Autres produits de gestion courante	0,59
042 Opérations d'ordre	205 000,00
002 Excédent fonctionnement antérieur reporté	1 575 314,09
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	***1 268 783,68***

CHAPITRES	DM 1
20 Immobilisations incorporelles	37 660,00
204 Subventions d'équipement versées	117 280,00
21 Immobilisations corporelles	360 000,00
23 Immobilisations en cours	223 000,00
26 Participations et créances rattachées	-117 280,00
458101 Opérations pour comptes de tiers	90 229,69
Opération 12 Déchetterie	70 000,00
040 Opérations d'ordre	205 000,00
001 Solde d'exécution reporté	255 592,86
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	***1 241 482,55***

CHAPITRES	DM 1
13 Subventions d'investissement	92 700,00
040 Opérations d'ordre	200 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	948 782,55
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	***1 241 482,55***

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 22 mai 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Terre de Provence agglomération